

VERGENNES ET TALLEYRAND

Les comparaisons sont à la mode. L'esprit, déconcerté par le désordre et les contradictions qui caractérisent notre époque, tente de se rassurer en usant et abusant de cette forme de raisonnement. Le besoin d'harmonie, le souci de rattacher le présent au passé, de trouver une certaine continuité dans les efforts humains vers le progrès justifient assez cette tendance marquée de l'heure.

A un moment où, dans la Société des États, toutes les valeurs sont bouleversées et remises en discussion, il est intéressant de rapprocher deux grands Européens tels que Vergennes et Talleyrand. Il peut paraître, au premier abord, paradoxal, de comparer ces deux hommes car, de natures extrêmement différentes, ils ont vécu dans des milieux également différents. Mais, « le paradoxe n'est souvent qu'une vérité en avance », remarque fort justement Wladimir d'Ormesson; en dépit de la complexité des faits, cette comparaison nous permettra de mieux comprendre les personnalités de Vergennes et de Talleyrand. En réunissant leurs efforts par-dessus les années, nous parviendrons peut-être à dégager l'existence d'un courant historique se perpétuant à travers les siècles.

Avant de chercher à mettre en lumière les traits particuliers par lesquels s'apparentent étroitement les deux hommes d'État, il n'est pas inutile de les replacer dans le cadre social et historique où ils ont évolué. Immédiatement, une objection vient à l'esprit : entre Vergennes, dernier grand ministre d'une Monarchie vieille de huit siècles, et Talleyrand, ministre des Relations extérieures de la France républicaine, puis

impériale, la Révolution rompant brutalement avec le passé ne creuse-t-elle pas un fossé? Il est difficile de nier la portée de la remarque. En ce qui concerne la politique étrangère, cependant, elle n'est pas décisive. Nous verrons qu'en dépit de principes souvent inconciliables, il n'y a pas sur ce point de solution de continuité. Par là, l'arbitraire apparent de notre comparaison se trouve atténué dès à présent.

Louis XVI, en 1774, date de son avènement, confie le ministère des Affaires étrangères à Charles Gravier, comte de Vergennes. Ce dernier demeure à son poste jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1787. A l'inverse de ses prédécesseurs immédiats, il n'appartient pas à la haute aristocratie de naissance. Issu d'une famille dijonnaise de modestes juristes, il ne s'impose que par sa technique du métier diplomatique. Initié de bonne heure au « Secret du Roi », il est successivement envoyé au Portugal, en Allemagne, en Hollande, en Turquie et en Suède. Il accomplit partout brillamment ses fonctions. A l'expérience qu'il doit à ses nombreuses missions, il joint une observation attentive et critique des événements désastreux du règne de Louis XV. Il parvient ainsi au pouvoir avec une politique ferme dans ses buts, souple et nuancée dans ses moyens. En 1774, la tâche qui lui incombe est lourde, pour ne pas dire écrasante. Le renversement des alliances opéré en 1756 n'a apporté à la France que des humiliations. Louis XV, au lieu de garder à l'alliance franco-autrichienne un caractère strictement défensif pour s'assurer de la sécurité sur le continent, s'est laissé entraîner dans une guerre sur terre et sur mer. La France y a perdu son empire colonial, son prestige militaire et moral et subit l'occupation anglaise de Dunkerque. Elle a abandonné à l'Angleterre la maîtrise des mers et la prépondérance commerciale, elle a contribué à accroître la puissance prussienne, autrichienne et russe. L'alliance n'a joué que pour le profit de l'Autriche. Marie-Thérèse ne nourrit guère de considération à l'égard de son alliée : c'est à son insu que, de concert avec la Prusse et la Russie, elle a partagé la malheureuse Pologne. Tel est le bilan des guerres des deux premiers tiers du XVIII^e siècle. Vergennes se trace pour devoir de rétablir la Maison de Bourbon, si discréditée,

dans son ancien rang en Europe. Regardant en arrière, il constate que, si la France a essuyé de cruels revers, c'est qu'elle s'est détournée, sous Louis XIV par orgueil, sous Louis XV par incapacité, des saines traditions nationales dégagées peu à peu par les premiers rois capétiens et précisées par un Henri IV, un Richelieu, un Mazarin. Il tire une leçon des fautes commises. Tout en conservant l'alliance franco-autrichienne, garantie non négligeable pour la France, il veut consacrer toutes les forces du pays à la préparation de la revanche contre l'Angleterre. Il est nécessaire préalablement de démontrer à la Cour de Vienne que la France n'est plus disposée à jouer un rôle de brillant second. Vergennes mettra tout son soin à tenir adroitement en échec les ambitions démesurées de Joseph II, sans cependant dénoncer l'alliance avec l'Autriche. Avec lui, la France n'arrondira pas son territoire malgré des occasions certaines (sur le Rhin, en Belgique, en Égypte), mais son nom sera partout respecté et son influence intellectuelle et économique grandira prodigieusement.

Quant à M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, il est d'un tout autre milieu et d'une tout autre formation. Cadet d'une des plus vieilles familles de la noblesse française, c'est bien plutôt qu'un prêtre convaincu, un très grand seigneur. Il unit à un scepticisme élégant des idées fort libérales, tout en gardant d'ailleurs le préjugé solide de sa haute naissance. Il restera au XIX^e siècle le représentant par excellence du raffinement aristocratique de l'ancienne Cour. C'est à ce charme particulier qu'il devra de séduire Napoléon et plus tard la Société anglaise. Autant par ambition que par conviction, il lie partie avec le mouvement révolutionnaire qui lui permet de se libérer de la prison sacerdotale. Député aux États-Généraux, membre de l'Assemblée nationale, il se tourne délibérément vers l'avenir, comme il le fera toute sa vie durant. Doué d'un véritable instinct de divination et d'une souplesse incomparable, il ne se laissera jamais surprendre par les événements. Sa carrière diplomatique ne commence vraiment que sous le Directoire, après le coup d'État du 18 Fructidor an V. Grâce à M^{me} de Staël qui tient salon politique à Paris, il est nommé Ministre des Relations exté-

rieures. Son premier geste est de réorganiser les services du ministère sur le modèle de ceux de Vergennes. Bonaparte, en l'an VIII, l'appelle de nouveau à cette fonction qu'il remplit jusqu'en 1807. De 1807 à 1814, s'il n'exerce pas d'activité officielle dans ce domaine, il existe néanmoins en France deux diplomaties rivales : celle de l'Empereur et celle de Talleyrand alors Vice-Grand-Électeur. Louis XVIII, en 1814 le replace à la tête des Affaires étrangères. Après avoir manœuvré magistralement sur l'échiquier européen, il se retire au moment du deuxième traité de Paris et ne reparait sur la scène diplomatique qu'avec Louis-Philippe comme ambassadeur extraordinaire à Londres de 1830 à 1835. Ses idées, sous ces régimes si divers, ne varient pas. Ce sont celles de Vergennes. Mais il y imprime le cachet de sa merveilleuse intelligence et la marque du rationalisme révolutionnaire. Les intérêts profonds de la nation ne sauraient être changés par une Révolution si complète soit-elle. « La politique des grands États est dans leur géographie! » De même que la Russie soviétique reprend à son compte la politique impérialiste des Tsars, de même la Révolution, l'Empire, la République imitent dans leurs erreurs comme dans leurs justes conceptions les anciens Rois de France et leurs ministres. Seules, les théories invoquées se modifient. La règle de conduite, dégagée de l'expérience quotidienne par un Vergennes, est déduite *a priori* de la Raison par l'Assemblée Constituante dans son généreux Décret du 29 mai 1790 : « La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes... ». Pour comprendre l'histoire extérieure de la Convention, du Directoire et de l'Empire, il n'est pas superflu de se souvenir du règne de Louis XIV. Les raisons de principe diffèrent, les buts réels, les conséquences, les réactions de l'Europe restent identiques. Le Tsar Alexandre, irrité de voir Talleyrand, d'abord médiateur entre l'Europe victorieuse et la France abattue, imposer bientôt la médiation de cette même France aux Coalisés divisés, s'écrie : « M. de Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV! » Le système classique, commun à Vergennes et à Talleyrand, fait de mesure et d'idéalisme se résume en cette belle formule

extraite des Mémoires de Talleyrand : « Notre intérêt est toujours aveugle quand il contrarie trop celui des autres. » Chaque fois que la France s'est écartée de ce système, elle a été contre sa nature même et chaque fois la nature a repris le dessus peu de temps après. Vergennes et Talleyrand sont des illustrations éclatantes de cette vérité.

L'ambiance diplomatique de leur temps ainsi retracée, il nous est plus facile de les comparer en détail sur quelques points importants.

Il n'est, certes, que trop légitime d'opposer l'intégrité, la probité intellectuelle et morale de l'un, à la vénalité, à l'amoralité, au cynique opportunisme de l'autre. M. Émile Dard, pourtant, dans son livre *Napoléon et Talleyrand* tente avec succès de réhabiliter un peu Talleyrand. S'il se présente à nous comme un trop habile comédien, il faut, nous dit-il, en rejeter la responsabilité en partie sur ses parents qui commirent la faute de le contraindre à entrer dans les ordres. En outre, n'oublions pas qu'une opposition publique est absolument impossible sous l'Empire; il est compréhensible, dans ces conditions, de le voir employer l'intrigue, voire même la trahison. Il est forcé de combattre dans l'ombre. Vergennes, au contraire, est énergiquement soutenu par Louis XVI, ses avis sont écoutés. Cependant, malgré toute sa rigueur, n'est-il pas bien souvent, lui aussi, obligé d'intriguer pour déjouer les manœuvres de la Reine Marie-Antoinette et de la coterie autrichienne dirigée par Mercy d'Argenteau?

Si du point de vue moral, Vergennes l'emporte incontestablement, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'esprit. Vergennes « n'a point de génie¹ ». Sans aucun doute, Talleyrand est loin d'en être dépourvu. Il le sait fort bien lui-même, d'ailleurs; son axiome favori : « la sottise seule est un crime » le prouve. Il possède une intelligence très large, très raffinée, très souple surtout. Grief lui est parfois fait de son opportunisme : aristocrate de naissance, révolutionnaire, bonapartiste, royaliste enfin, sa longue vie est marquée d'une série de

1. A. Sorel : *L'Europe et la Révolution*, tome I, p. 297.

volte-face politiques. En réalité, Talleyrand demeure toujours parfaitement fidèle à une doctrine unique; son idéal ne change pas; seuls, les procédés mis en œuvre pour le réaliser varient, il faut lui rendre cette justice. Vergennes est évidemment plus dogmatique et moins brillant. Il a un solide bon sens mais ses idées sont plus étroites. Il se cantonne dans son office de Ministre des Affaires étrangères sans prévoir aucunement la chute prochaine de la Monarchie. Il contribue à la précipiter en se montrant farouche adversaire de tous les ministres réformateurs comme Turgot et Necker. C'est à juste titre qu'Albert Sorel lui reproche de manquer de psychologie sociale et de savoir tout de l'Europe en ignorant son propre pays. Talleyrand, au contraire, est nourri des philosophes du XVIII^e siècle. L'importance des problèmes constitutionnels et sociaux ne lui échappe pas. Il admire le régime anglais et à son exemple, il souhaite voir s'établir en France la liberté politique. La Monarchie de Juillet sera pour lui le gouvernement rêvé. Vergennes comme Talleyrand n'est pas sans subir l'influence de « l'Esprit des lois » : « La France a cette heureuse fortune que son étendue est proportionnelle à sa puissance et au génie tempéré de la nation... » Mais, Vergennes n'en tire qu'une politique extérieure de modération. Talleyrand médite sur les mérites de la Constitution anglaise. Il serait injuste, cependant, d'omettre de signaler que c'est à l'instigation de Vergennes que Louis XVI accorde l'État civil aux Protestants. « Les Lettres Persanes » ont trouvé un écho aussi bien chez Vergennes que chez Talleyrand en ce qui touche les avantages politiques de la tolérance religieuse.

Dans leur conception de la diplomatie, des principes directeurs de la politique étrangère, nous constatons de frappantes analogies; leurs paroles, transmises par l'Histoire, sont presque interchangeable. Ils connaissent à fond l'Europe et ses dirigeants, l'un grâce à sa pratique solide, l'autre, grâce à sa curiosité d'esprit et à sa fine culture. A leur avis, la diplomatie doit tenir une place prépondérante dans les rapports internationaux. Il est toujours efficace de négocier. La guerre n'est qu'un moyen désespéré et n'apporte jamais

les résultats escomptés. Persuadés, malgré tout, qu'il peut être nécessaire de montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir, ils ne négligent pas le poids politique de la puissance militaire. Vergennes travaille longtemps, en collaboration étroite avec Sartine, à reconstituer la marine militaire française. En 1815, Talleyrand, pour appuyer ses protestations lors de l'entrée des Prussiens et des Russes en Pologne et en Saxe, écrit à Louis XVIII de mobiliser dans la mesure du possible. Vergennes, en contradiction complète avec les idées courantes de son temps, repousse l'usage dans les relations internationales de méthodes déloyales. La technique d'un Frédéric II, fidèle élève de Machiavel, lui est odieuse. Le message suivant qu'il a envoyé à Choiseul comme alors ambassadeur auprès de la Sublime Porte, laisse transparaître ses sentiments à l'égard de la corruption diplomatique : « La guerre a été déclarée à la Russie et telle était la volonté du roi que je l'ai exécutée en tout point mais je rapporte les trois millions qu'on m'avait donnés pour cela. » « La diplomatie n'est point une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques car c'est elle qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse. La bonne foi n'autorise jamais la ruse mais elle admet la réserve qui a cela de particulier qu'elle ajoute à la confiance. » Ces mots ne sont pas signés de Vergennes mais bien de Talleyrand. En outre, aux yeux de tous deux, le premier des devoirs d'un bon diplomate est de s'attacher à représenter à l'étranger non les opinions changeantes de partis ou de coteries au pouvoir mais les intérêts permanents de la nation. C'est cette conviction qui guide Talleyrand quand il se décide à trahir l'Empereur.

Sur le rôle que la France est appelée à jouer en Europe, complet accord entre les deux ministres. Il suffit, pour s'en assurer, de jeter un coup d'œil sur les nombreux mémoires de Vergennes au roi ou aux divers ambassadeurs, et sur les Instructions rédigées pour les plénipotentiaires français au Congrès de Vienne. L'autorité morale et la prospérité économique est, pour la France, préférable à la splendeur illusoire des conquêtes. La formule imagée de Vergennes : « Toute

conquête est un poids qui, placé aux extrémités, affaiblit le centre », est bien connue. Dans un mémoire à Danton, Talleyrand, au mois de novembre 1792, écrit à son tour : « Les domaines que possède la France suffisent à sa grandeur et ne sauraient être étendus davantage sans danger pour elle-même et pour la paix de l'Europe... La véritable primatie est d'être maître chez soi et de n'avoir jamais la ridicule prétention de l'être chez les autres. Pour les États comme pour les individus, la richesse consiste non à acquérir ou envahir les domaines d'autrui mais à bien faire valoir les siens. Ce qui importe, ce n'est pas la vanité et l'intérêt passager de ceux qui gouvernent mais le bonheur et la sûreté des gouvernés. » Vergennes considère comme essentielle la conciliation de l'intérêt national et de l'intérêt international. Talleyrand, avocat de l'Europe, signifie à la Belgique dans le Protocole du 19 février 1831 que, si chaque nation a ses droits particuliers, l'Europe a aussi son droit.

Vergennes et Talleyrand n'étant ni l'un ni l'autre des utopistes, la politique qu'ils préconisent est fondée non sur des considérations philosophiques mais sur une stricte observation des faits. Comme plus tard, la doctrine anglaise du libre échange, elle satisfait à la fois aux exigences de l'idéalisme et de l'utilitarisme. « Par un rare bonheur, remarque Vergennes, le désintéressement et le respect de la justice se combinent à merveille avec les intérêts de la France¹. » Dans les Instructions destinées aux envoyés français au Congrès de Vienne, Talleyrand constate de même : « La France... est dans l'heureuse situation de n'avoir point à désirer que la justice et l'utilité soient divisées et à chercher son utilité particulière hors de la justice qui est l'utilité de tous. » En effet, au moment où Vergennes devient Ministre des Affaires étrangères, la situation de la France n'est pas brillante : elle a dû signer la désastreuse paix de 1763 et abandonner la Pologne. Les visées ambitieuses de Catherine II et de Joseph II se tournent maintenant vers son autre amie traditionnelle : la Turquie. En 1815, quand Talleyrand s'ins-

1. Cité par : E. Bourgeois, *Manuel de Politique étrangère*, tome I, p. 528.

pire des sages propos de Vergennes, les coalisés ont envahi la France; il faut à tout prix empêcher son démembrement et prévenir son affaiblissement en forçant les Alliés de Chaumont à l'admettre aux négociations de paix. Rappelé par Louis-Philippe en 1830 sur la scène politique, il se trouve encore devant une Russie, une Prusse et une Autriche pénétrées de l'esprit de la Sainte Alliance. Les Puissances absolutistes pensent à intervenir en France pour rétablir Charles X, puis en Belgique, au nom des Traités de Vienne.

L'« Équilibre » de Vergennes, la « Légitimité » de Talleyrand sont donc des théories qui naissent sous la pression des événements. Ce sont les divers aspects d'une même politique : renoncer aux conquêtes pour contraindre les autres à y renoncer aussi. Vergennes et Talleyrand comprennent que, seuls, des principes peuvent rendre à une France affaiblie sa force diplomatique. Ces principes ont l'avantage de grouper autour d'elle en un bloc compact les petits États menacés par les convoitises des grandes puissances. C'est ainsi que Vergennes réussit à relever le prestige français en Allemagne en protégeant les petits princes et en les encourageant à former une ligue contre l'Autriche en 1785. Talleyrand explique au Tsar Alexandre : « Pour établir une chose durable, il faut agir d'après un principe, il n'y en a qu'un : Louis XVIII est un principe, c'est le roi légitime. » Le principe de légitimité est à ses yeux l'unique moyen de sauvegarder immédiatement l'équilibre européen. Personnellement, il n'a aucune sympathie pour les Bourbons; la « Légitimité » signifie surtout : pas d'accroissement de l'Autriche en Italie, de la Prusse en Allemagne, de la Russie en Pologne. Il s'agit si bien d'un expédient politique qu'en 1830 pour parvenir à un résultat analogue, il s'autorise d'un principe inverse : le droit des peuples à l'indépendance.

On a souvent reproché à Vergennes et à Talleyrand d'avoir renoncé à la politique traditionnelle des frontières naturelles. C'est une critique injustifiée. En demeurant attachés à cette politique, ils estiment qu'elle ne peut revêtir qu'un aspect négatif étant donné les circonstances. « Nul n'est en Europe assez fort pour opérer des conquêtes sans associés », constate

Vergennes. Ces associés ne sauraient être que de puissants États. Il vaut mieux pour la sécurité de la France conserver des limites indécisées au delà desquelles ne se rencontrent que de petits États trop faibles pour l'attaquer, assez forts pour la couvrir. Les Pays-Bas et le Rhin paraissent désirables à Vergennes mais pour le moment la France perdrait plus à leur acquisition qu'elle ne gagnerait : « il n'est point d'équivalent qui puisse compenser le préjudice que causerait à Votre Majesté tout accroissement de la Maison d'Autriche... Si le malheur des circonstances force jamais V. M. à un partage, ses vues devraient être plus naturellement sur le Haut-Rhin ». De plus, depuis la paix de Versailles, il tient à ménager l'Angleterre; aussi, refuse-t-il les Pays-Bas proposés par l'Empereur Joseph en 1785. Nous trouvons les mêmes préoccupations chez Talleyrand qui a pourtant une doctrine plus ferme à l'égard des frontières naturelles. Il fait siennes les idées de 1792. Il ne se sépare de Napoléon qu'après 1802 c'est-à-dire à la rupture de la paix d'Amiens. Jusque-là il juge la lutte nécessaire pour conserver les conquêtes révolutionnaires. Il semble convaincu qu'il est possible de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre après le traité d'Amiens à condition de pratiquer la modération. En 1807, à Erfurt, il assure au Tsar : « Le Rhin, les Alpes, les Pyrénées sont la conquête nationale, le reste est la conquête de l'Empereur, la France n'y tient pas. » Au Congrès de Vienne, il préfère voir la Prusse installée sur le Rhin plutôt qu'en Saxe. Il entend par là réserver l'avenir; les populations catholiques seront, pense-t-il, difficilement assimilables par des Prussiens protestants. Enfin, en 1830, il aimerait réunir la Belgique à la France, mais comme Vergennes, désireux de se concilier l'Angleterre, il se résigne à la neutralité belge qui interdit à notre pays toute prétention future.

Vergennes et Talleyrand, souhaitent vivement, l'un après 1783, l'autre après 1802, un rapprochement avec l'Angleterre. Cette tendance repose sur leur observation pénétrante de la politique britannique, politique qualifiée par Castlereagh de « *Balancing system* ». A cause de sa position excentrique, l'Angleterre a intérêt à une politique d'équilibre et de paix

sur le continent, elle est toujours prête à lutter contre la prépondérance trop accentuée d'une puissance. Vergennes pour avoir son aide contre les ambitions orientales de la Russie et de l'Autriche alliées, signe avec elle un traité de commerce, prélude, dans sa pensée, à une amitié plus étroite. Malheureusement, la mort vient l'interrompre. En 1814, Talleyrand, ayant eu soin de satisfaire tous les désirs anglais sans protestation dès le premier traité de Paris, obtient l'appui de Castlereagh à Vienne, l'alliance anglaise même, pour résister aux appétits de la Russie et de la Prusse. Dans les deux cas, le procédé est identique. Talleyrand, ambassadeur à Londres en 1830, parvient à réaliser « l'Entente cordiale » qu'il rêve depuis tant d'années.

En examinant l'orientation générale de la politique des deux hommes d'état, nous avons pu nous apercevoir que leur attention est particulièrement fixée sur l'expansion économique et intellectuelle de la France, hors d'Europe. Ils ne négligent pas les avantages commerciaux que le pays peut retirer de relations cordiales avec les États-Unis. Talleyrand prévoit également le développement de l'Amérique latine. Dans les pays du Levant, Vergennes protège avec énergie nos intérêts séculaires¹. Talleyrand, de son côté, a conscience de l'importance de l'Orient et de la nécessité pour la France de rester l'amie de la Turquie. La question d'Égypte s'est posée aux deux ministres. Généralement, on les met en contradiction sur ce point. En réalité, leurs attitudes ne sont pas aussi différentes qu'on le croit. Vergennes, il est vrai, à qui l'Empereur Joseph II propose l'Égypte, refuse dédaigneusement². Ce n'est pas qu'il méconnaisse la valeur de cette possession mais parce que dans les conditions présentes : « l'Égypte serait d'un minime avantage au regard des profits substantiels procurés par l'Empire ottoman. La Russie installée à Constantinople dominerait en Méditerranée et serait à même d'y anéantir le commerce français³. » Talleyrand, par contre, se montre dès 1797 partisan d'une action française

1. Cf. R. Salomon : *La politique orientale de Vergennes*.

2. *Id.*, p. 164.

3. *Id.*, p. 30.

en Égypte. Il approuve les projets de Bonaparte : l'Égypte pourrait devenir d'une grande utilité, lui concède-t-il. Mais il ne partage pas les idées du jeune général sur le but et le moment de l'expédition. Comme Vergennes, il ne veut pas d'un partage de l'Empire ottoman. Si la France conquiert les provinces du Nil, ce doit être sur la féodalité locale au profit de la Turquie. En reconnaissance, « cette dernière sera amenée à lui laisser la prépondérance et les avantages commerciaux ¹ ». Il recommande à Bonaparte de n'entreprendre la campagne qu'après avoir conclu la paix avec l'Angleterre. Après son échec, Bonaparte fait tout pour rejeter la responsabilité de l'initiative sur Talleyrand dont, en vérité, il a déformé la pensée.

Au cours de cet exposé, nous avons relevé de multiples ressemblances entre Vergennes et Talleyrand. Comparons pour terminer les résultats de leurs efforts. Leur œuvre se caractérise par un trait commun : elle possède, outre sa valeur politique dans l'Histoire française, une valeur juridique et morale internationale. Rappelons simplement que la sagesse et la clairvoyance du ministre de Louis XVI rendent en neuf années à son pays son prestige. La transformation opérée par Talleyrand est encore plus prodigieuse. En 1815, l'Europe poursuit la ruine de la France, en 1818 la monarchie de Louis XVIII rentre dans le concert des Puissances, ses adversaires d'hier se disputent ses faveurs. De 1830 à 1834, Talleyrand continue à travailler pour l'équilibre et la paix. Au début du règne de Louis-Philippe, tous les gouvernements rendent hommage à la ferme justice et au désintéressement de la France. A ces deux diplomates, nous devons beaucoup. Leur courageuse résistance à ceux qui ne cessent sous Louis XVI et sous la Monarchie de Juillet de réclamer une politique plus brillante n'est pas un de leurs moindres mérites. De plus, leurs noms ont place dans l'Histoire du droit international. Les premiers, ils osent combattre la dangereuse notion de souveraineté absolue, indiscutée au XVIII^e siècle, et ses corollaires, droit de guerre illimité, partage des peuples. Talleyrand, pour

1. E. Bourgeois : *Manuel de Politique étrangère*, tome II, p. 192.

ainsi dire, impose à l'Europe ces idées nouvelles restées dans l'abstrait à l'époque de Vergennes. Nul n'ignore que 1815 est une étape décisive dans l'évolution du droit international. « Je mets le droit d'abord et les convenances après », affirme avec audace Talleyrand à Alexandre. Il réussit à faire insérer, malgré les protestations des délégués prussiens, dans un protocole préliminaire au Congrès de Vienne : « Pour que le résultat réponde aux principes du Droit public ». Désormais, à la Raison d'État, à la conquête, se substituent le droit, le respect mutuel des souverainetés. Une organisation internationale se dessine avec la Sainte Alliance et le Concert européen. Un progrès incontestable est accompli dans le domaine du Droit des gens.

Talleyrand et Vergennes, à des moments marqués par des partages honteux, des épopées conquérantes, nous apparaissent comme des « Européens » avant tout. Grâce à eux, la voix de la France s'est faite entendre la première en faveur de la Paix, du respect du droit, de l'égalité des grandes et des petites nations. Ils appartiennent à ce courant libéral et pacifique qui, de Sully à Briand en passant par Mirabeau et d'autres, constitue la vraie tradition française tournée vers le progrès et la culture. Imaginons, un instant, Vergennes ou Talleyrand devant l'Europe de 1937. Leur voix serait-elle inopportune ? Ce qui opposait autrefois la France et les vieilles monarchies oppose aujourd'hui les démocraties et les dictatures modernes. A nouveau, deux conceptions en politique, deux conceptions en droit international s'affrontent. D'un côté, le respect des engagements, la paix, la coopération internationale ; de l'autre, des nationalismes fanatiques, le mysticisme de la violence. La question angoissée que pose Vergennes en 1774 garde son acuité en 1937 : « Si la force est un droit, si la convenance est un titre, quelle sera désormais la sûreté des États ? Si une possession immémoriale, si des traités solennels qui ont fixé les limites respectives ne servent plus de frein à l'ambition, comment se garantir contre la surprise et l'invasion ? Si le brigandage politique se perpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à la trahison. » « C'est la cause des nations, c'est celle de l'Humanité

que nous défendons », s'écrie Talleyrand à Vienne et dans son testament, il répète encore : « Les vrais intérêts de la France ne sont, dans mon opinion, jamais en opposition avec les vrais intérêts de l'Europe. »

Pour avoir fait appel avec tant d'éloquence à l'esprit international, à l'esprit de justice et de bienveillance mutuelle dans les relations entre les États, ces deux belles figures françaises méritent de toujours inspirer la diplomatie européenne.

Eliane FEIFER.